

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A INTITULÉ :

Projet de règlement 2024-1359-09A modifiant le règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Chambly visant à agrandir l'aire de paysage périvillageoise P-5 à même l'aire de paysage villageoise P-6 correspondant à la partie arrière de l'emplacement au 2380, avenue Bourgogne, donnant sur la rue des Carrières

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1359-09A CI-DESSUS MENTIONNÉ.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussignée que :

Le conseil municipal, à la suite de l'adoption du projet de règlement 2024-1359-09A lors de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **14 novembre 2024, à compter de 19 h**, à l'Espace presse du Pôle culturel de Chambly, situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou la personne qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### L'objet de ce règlement est le suivant :

RÈGLEMENT 2024-1359-09A sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly	
ARTICLE	OBJET
1	<b>Objectifs et critères applicables aux aires de paysage</b>
a)	- modification des limites des aires de paysage « Périvillageoise P-5 » et « Villageoise P-6 »

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### Description des zones concernées et contiguës :

Zones concernées : C-007, P-010, R-021

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : [ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/](http://ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/)

DONNÉ à Chambly,  
Ce 6 novembre 2024



M<sup>e</sup> Alexis Jovin, greffier adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 2024-1359-09A

Je soussigné, M<sup>e</sup> Alexis Jovin, greffier adjoint de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis d'assemblée publique de consultation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 6 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



M<sup>e</sup> Alexis Jovin  
Greffier adjoint